

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Transports

Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 27 août 2021

fixant la composition du comité technique de proximité de la direction

des services de la navigation aérienne

NOR : TRAA2126555A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 2 juin 2021 portant nomination de Monsieur Florian GUILLERMET en qualité de directeur des services de la navigation aérienne à compter du 5 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne,

Arrête :

Article 1^{er}

Les sièges des représentants du personnel au comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne sont attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTÉES	NOMBRE DE SIÈGES	
	Titulaires	Suppléants
SNCTA	3	3
USAC-CGT	3	3
UNSA-Aviation Civile	2	2
FEETS-FO	1	1
SPAC-CFDT	1	1

Article 2

La composition du comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

Florian GUILLERMET, directeur des services de la navigation aérienne ou son représentant, président,
Jérôme MEYER, sous-directeur des ressources humaines ou son représentant.

Représentants des personnels :

en tant que membres titulaires :

Jérémy DUCHATELARD, SNCTA
Loïc PARISI, SNCTA
Stéphane LONNÉ, SNCTA
Sandra PREVOST, USAC-CGT
Éric OUANES, USAC-CGT
Mélanie VEYRIER, USAC-CGT
Christophe MERLIN, UNSA-Aviation Civile
Frédéric LIORZOU, UNSA-Aviation Civile
Roland PAGNIER, FEETS-FO
Jean-Philippe HECKLY, SPAC-CFDT

en tant que membres suppléants :

Guilhem FARALDO, SNCTA
Jérôme LAUTRETTE, SNCTA
Philippe USEO, SNCTA
Éric MONATE, USAC-CGT
Hervé SIBILLE, USAC-CGT
Emeline ROUSSELLE, USAC-CGT
Bernard BARRAQUÉ, UNSA-Aviation Civile
Gilles GRALL, UNSA- Aviation Civile
Laurent NOTEBAERT, FEETS-FO
Nicolas BAILLY, SPAC-CFDT

Article 3

L'arrêté du 6 janvier 2021 fixant la composition du comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait, le 27 août 2021.

Pour le ministre et par délégation, Le directeur des services de la navigation aérienne

Florian GUILLERMET